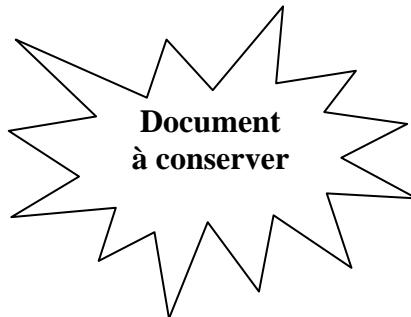




## COMMUNE DE CHALAIN-LE-COMTAL



# D I C R I M

## Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

### PREAMBULE

L'actualité montre qu'aucune commune n'est à l'abri de situations déstabilisantes nécessitant une réaction rapide :

- phénomènes climatiques extrêmes (inondations, tempêtes, chutes de neige...),
- accidents courants (transport, incendie...),
- problèmes sanitaires (canicule, épidémie et/ou grippe aviaire...).

La commune de CHALAIN-LE-COMTAL a élaboré un **Plan Communal de Sauvegarde**.

Ce plan établit un recensement et une analyse des risques à l'échelle de la commune. Il définit, sous l'autorité du Maire, l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques connus, ainsi que l'appui aux services de secours. Il s'intègre dans l'organisation générale des secours (Plan ORSEC).

### OBJECTIF

**Le Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) vise à sensibiliser la population sur les risques majeurs et à prescrire des consignes de comportement dont le respect est indispensable à l'efficacité des secours.**

Dans notre civilisation où le principe de précaution règne en maître, la sécurité commence, pour chacun d'entre nous, par une prise de conscience de ce qui peut arriver. Pour cela, il faut être informé. C'est la raison d'être de ce DICRIM qui doit être conservé par les habitants de la commune afin de pouvoir suivre les conseils en cas d'incident majeur.

Ce document récapitule les principaux risques auxquels notre commune peut être confrontée et rappelle sur la dernière page les numéros qu'il convient d'appeler en cas d'urgence.

# LES RISQUES SUR LA COMMUNE DE CHALAIN LE COMTAL

## ■ LE RISQUE INONDATION

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone, avec des hauteurs d'eau variables. Elle est due à une augmentation du débit d'un cours d'eau provoquée par des pluies importantes et plus ou moins durables.

Dans la commune, les risques sont liés aux crues du fleuve **Loire**. Seul, le secteur Est de la commune est concerné (lieux-dits Grange Neuve, les Rayons, les Chambons et Sourcieux). D'une manière générale, la zone inondée de la commune est peu aménagée et constitue des espaces agricoles.

La commune connaît également le phénomène de ruissellement en cas de fortes pluies avec une stagnation des eaux dans certains endroits (hameau de Fontannes).

### Conduite à tenir :

<b>Avant</b>	Se tenir informé de la situation, Prendre toutes les dispositions nécessaires avant le départ de l'habitation
<b>Pendant</b>	Evacuer dès que l'on a reçu l'ordre des services de secours et ne pas revenir en arrière
<b>Après</b>	Aérer et désinfecter les pièces, Chauffer dès que possible, Ne rétablir l'électricité que sur une installation sèche.

### FLEUVE LOIRE :

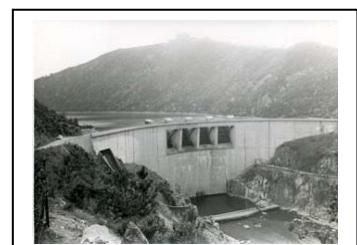
Les prévisions de crues 7 jours sur 7, sur le site : [www.vigicrues.ecologie.gouv.fr](http://www.vigicrues.ecologie.gouv.fr)

## ■ LE RISQUE RUPTURE DE BARRAGE

Un barrage est un ouvrage, le plus souvent artificiel, transformant généralement une vallée en un réservoir d'eau. Les barrages servent principalement à la régulation des cours d'eau, l'alimentation en eau des villes, l'irrigation des cultures et à la production d'énergie électrique.

Les barrages étant de mieux en mieux conçus, construits et surveillés, les ruptures de barrage sont des accidents rares de nos jours.

La commune est concernée par le **barrage de Grangent**.



### Conduite à tenir :

#### Au signal de l'alerte,

- gagner au plus vite les hauteurs les plus proches
- ne pas revenir sur ses pas
- ne pas aller chercher les enfants à l'école, les enseignants s'en occupent
- attendre les consignes des autorités ou le signal de fin d'alerte pour quitter son abri.



## LE RISQUE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

Ce risque se caractérise par un accident de transport comportant des matières dangereuses de type inflammable, toxique, explosif, radioactif ou corrosif. Un tel accident peut provoquer un incendie, une explosion ou une pollution de l'air, des sols et de l'eau, et entraîner des conséquences graves pour la population, les biens et/ou l'environnement.

La commune est concernée par ce risque sur la **Route Départementale 496** et l'**Autoroute A72**.

### La conduite à tenir :

- Ne fumez pas !
- N'aller pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer au danger
- Rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche
- Fermez et calfeutrez portes, fenêtres et arrêtez ventilations et climatisations.



## LE RISQUE INDUSTRIEL

Le risque industriel est un évènement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les riverains, les biens et l'environnement. Les principaux dangers sont l'incendie, l'explosion, la dispersion dans l'air, l'eau ou le sol et la toxicité.

La commune n'est le siège d'aucun établissement soumis à la directive SEVESO. Toutefois, un incendie à la Société d'Imprégnation de Bois de BOISSET LES MONTROND peut suivant la direction des vents, créer un nuage toxique sur la commune.

#### **La conduite à tenir :**

- Ne fumez pas !
- N'aller pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer au danger
- Rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche
- Fermez et calfeutrez portes, fenêtres et arrêtez ventilations et climatisation.



#### **LES SEISMES**

Un séisme est une fracturation brutale de roches en profondeur créant des failles dans le sol ou en surface, et se traduisant par des vibrations du sol transmises aux bâtiments. Les dégâts observés sont fonction de l'amplitude, de la durée et de la fréquence des vibrations.

La commune est située dans une zone de sismicité classée 0, soit un risque faible.

#### **La conduite à tenir :**

<b>Pendant</b>	A l'intérieur, abritez-vous sous un meuble solide A l'extérieur, éloignez-vous des bâtiments, pylônes et arbres. Si vous êtes en voiture, restez-y.
<b>Après</b>	A l'intérieur, ne touchez pas aux fils électriques tombés à terre Coupez le gaz et l'électricité A l'extérieur, évacuez les bâtiments et n'y retourner pas.



#### **LE RISQUE NUCLEAIRE**

Le risque nucléaire est un évènement accidentel engendrant des risques d'irradiation (exposition à un champ de rayonnements radioactifs) ou de contamination (contact à une source radioactive par inhalation ou ingestion) pour le personnel de l'installation nucléaire, la population avoisinante et l'environnement.

La commune ne se situe pas dans le périmètre de sécurité immédiat (zone de 10 km) entourant les installations nucléaires.

Les plus proches centrales sont à plus de 100 km mais il faut en tenir compte, car en cas d'accident, les particules radioactives peuvent se diffuser au-delà de la « frontière théorique » du périmètre de sécurité, notamment en cas de vents forts. Un nuage radioactif peut parcourir des milliers de kilomètres et accroître de ce fait la radioactivité atmosphérique et la radioactivité des sols.

#### **La conduite à tenir**

- N'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer au danger
- Rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche
- Respectez les consignes des autorités
- Fermez et calfeutrez portes, fenêtres et arrêtez ventilations et climatisations.



#### **LES FEUX**

L'homme est très souvent à l'origine des feux par imprudence, accident ou malveillance. La sécheresse et le vent sont des facteurs aggravants.

La commune n'a pas de grande zone forestière. En dehors des bords de Loire, du bois de la Tuilière et des bois situés près des lieux-dits « le Poirier » et « la Pommière », les parcelles sont soit habitées, soit cultivées. Il est du devoir de chaque propriétaire de débroussailler son terrain et de l'entretenir régulièrement.

Les risques de feux se situent donc au niveau des habitations. 70 % des incendies meurtriers ont lieu la nuit, la fumée surprenant les habitants dans leur sommeil. L'intoxication par la fumée est en effet la première cause de décès. Les fumées toxiques et les gaz chauds qui se dégagent peuvent tuer en quelques minutes.

## Conduite à tenir

**L'incendie approche**

**L'incendie est à votre porte**

Dégagez les voies d'accès et les cheminements d'évacuation, arroser les abords

Fermer les vannes de gaz et de produits inflammables

Ne vous approcher jamais d'un feu, ne sortez pas sans ordre des autorités

Rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche

Fermez volets, portes et fenêtres, calfeutrez avec des linges mouillés.

## **LA VIGILANCE METEO**

La circulaire du 28 septembre 2001 est venue modifier la procédure d'alerte météorologique :

cette nouvelle procédure s'appuie notamment sur une carte de vigilance et des bulletins de suivi.

**Une carte de vigilance météorologique est élaborée deux fois par jour par les services de Météo France.**

Elle attire l'attention sur la possibilité d'occurrence de phénomènes météorologiques dangereux. Si la carte de vigilance comporte au moins une zone orange ou rouge, un bulletin régional de suivi de phénomène exceptionnel est émis par le Centre Météorologique Interrégional concerné précisant l'évolution du phénomène, sa trajectoire, son intensité et sa fin.

**Les événements météorologiques pris en compte :**

La carte vigilance météo concerne 5 types d'événements repérés par les pictogrammes associés à chaque département concerné ; en l'occurrence seuls les 4 premiers concernent le département de la Loire :

- Vent violent
- Fortes précipitations
- Orages
- Neige et/ou verglas

Elle donne des informations complémentaires et des consignes de comportement dans le cas des niveaux 3 et 4 (orange et rouge).

**La carte de vigilance est consultable sur le site**

**Internet de Météo France : [www.meteo.fr](http://www.meteo.fr)**

**Météo Loire : 08 92 68 02 42**

## **Les niveaux de vigilance**

Une couleur est attribuée (vert, jaune, orange et rouge) à chaque département métropolitain, selon les dangers potentiels associés aux conditions météorologiques prévues.

### **Niveau 1**

Pas de vigilance particulière

### **Niveau 2**

Il faut être attentif si on pratique des activités sensibles au risque météorologique.

Des phénomènes habituels dans la région mais qui peuvent être dangereux sont prévus.

### **Niveau 3**

Il faut être très vigilant, des phénomènes dangereux sont prévus. Se tenir au courant de l'évolution et suivre les conseils émis.

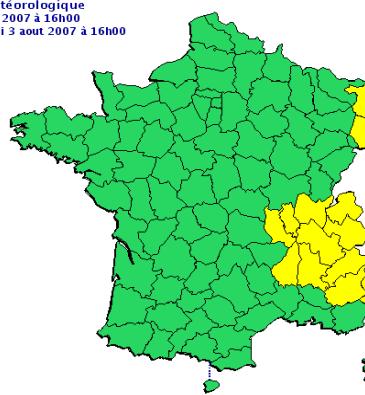
### **Niveau 4**

Une vigilance absolue s'impose.

Des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus. Il faut se tenir régulièrement informé de l'évolution et se conformer aux conseils et consignes émis par les pouvoirs publics.

 **METEO FRANCE**

Carte de vigilance météorologique  
Diffusée le jeudi 02 août 2007 à 16h00  
Valable jusqu'au vendredi 3 aout 2007 à 16h00



 **Vent violent**

 **Fortes précipitations**

 **Orages**

 **Neige-Verglas**

 **Canicule**

**Rouge : Une vigilance absolue s'impose des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus. Tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution météorologique et conformez-vous aux consignes émises par les pouvoirs publics.**

**Orange : Soyez très vigilant; des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus. Tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution météorologique et suivez les conseils émis par les pouvoirs publics.**

**Jaune : Soyez attentif si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique; des phénomènes habituels dans la région mais qui peuvent être dangereux (ex: mistral, orage d'été) sont en effet prévus. Restez au courant de l'évolution météorologique.**

**Vert : Pas de vigilance particulière**

*Les cartes de vigilance météo paraissent 2 fois par jour à 06h et 16h*

*En cas de vigilance orange ou rouge, des bulletins de suivi sont disponibles.*

## Des conseils de comportement

Si le département est orange	Si le département est rouge
<b>VENT FORT</b>	
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Risque de chutes de branches et d'objets divers</li><li>▪ Risque d'obstacle sur les voies de circulation</li><li>▪ Rangez ou fixez les objets susceptibles d'être emportés</li><li>▪ Limitez vos déplacements</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Risque de chutes d'arbres et d'objets divers</li><li>▪ Voies impraticables</li><li>▪ Evitez les déplacements</li></ul>
<b>FORTES PRECIPITATIONS</b>	
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Visibilité réduite</li><li>▪ Risque d'inondations</li><li>▪ Limitez vos déplacements</li><li>▪ Ne vous engagez ni à pied ni en voiture sur une voie inondée</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Visibilité réduite</li><li>▪ Risque d'inondations important</li><li>▪ Evitez les déplacements</li><li>▪ Ne traversez pas une zone inondée, ni à pied, ni en voiture</li></ul>
<b>ORAGES</b>	
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Evitez l'utilisation du téléphone et des appareils électriques</li><li>▪ Ne vous abritez pas sous les arbres</li><li>▪ Limitez vos déplacements</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Evitez l'utilisation du téléphone et des appareils électriques</li><li>▪ Ne vous abritez pas sous les arbres</li><li>▪ Evitez les déplacements</li></ul>
<b>NEIGE/VERGLAS</b>	
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Route difficile et trottoirs glissants</li><li>▪ Préparez votre déplacement et votre itinéraire</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Route impraticable et trottoirs glissants</li><li>▪ Evitez les déplacements</li></ul>

## **COMMANDEMENT DU DISPOSITIF**

En cas de crise, le commandement des opérations de secours est assuré par le Maire de la commune dans la limite de sa commune. Il réunit et dirige l'action de la **cellule de crise**.

Durant la phase d'urgence, les missions de sauvegarde communale s'inscrivent dans une action rapide, en coordination avec les services de secours.

En cas de prolongement ou d'aggravation de la situation, le Préfet prend ensuite le commandement des opérations si :

- l'évènement dépasse les capacités de la commune de CHALAIN-LE-COMTAL
- le Maire fait appel au représentant de l'Etat
- l'évènement concerne plusieurs communes
- la mise en œuvre du plan ORSEC est décidée.

Dans ce cas, la cellule de crise s'intègre dans le dispositif de l'Etat et devient le Poste de Commandement Communal (PCC) en collaboration avec le Centre Opérationnel Départemental (COD) et le Poste de Commandement Opérationnel (PCO).

Dans la phase post-urgence, les besoins exprimés par les habitants ne sont plus vitaux mais n'en demeurent pas moins importants.

Le Poste de Commandement Communal (PCC) :

- identifie les actions à mener, les hiérarchise et les coordonne
- organise la prise en charge des démarches administratives.

## L'ALERTE



La commune ne disposant pas de sirène, la diffusion de l'alerte se fait par les cloches de l'église, par téléphone ou par porte-à-porte.

## LES NUMEROS UTILES

- |   |                             |
|---|-----------------------------|
| - Pompiers :  | <b>18</b>                   |
| - Gendarmerie :   | <b>17 ou 04 77 54 41 35</b> |
| - Samu :<br><i>(Service d'Aide Médicale d'Urgence)</i>                      | <b>15</b>                   |
| - Tout secours en Europe :<br><i>(depuis un téléphone fixe et portable)</i> | <b>112</b>                  |
| - Centre antipoison :   | <b>04 72 11 69 11</b>       |
| - Météo France :  | <b>0 892 680 242</b>        |
| - Dépannage EDF :<br><i>(prix d'un appel local)</i>                         | <b>0 810 333 142</b>        |
| - Dépannage eau (24h/24h) :   | <b>04 77 96 89 00</b>       |

### Ecole communale :

Les enseignants disposent d'un plan particulier de mise en sûreté. Ils savent ce qu'ils ont à faire.

Faites leur confiance, les autorités les aident à prendre en charge vos enfants.

## Où s'informer ?

En temps normal et en temps de crise : Mairie **04 77 76 11 69**

Ecoutez la radio : Activ' Radio Montbrison : **90 FM**

*Les équipements minimums à conserver à domicile :  
Lampe torche avec piles – Radio portable avec piles – Eau potable –  
Papiers personnels – Médicaments urgents – Couvertures – Matériels  
de confinement – Vêtements de rechange.*

Si vous devez évacuer votre habitation :

**un centre d'accueil est ouvert à la salle des fêtes de CHALAIN-LE-COMTAL,  
route du Forez**

**Attention**, si vous préférez être hébergé dans votre famille, merci de le signaler au standard de la Mairie afin d'éviter des recherches inutiles.